

Manifeste politique en Santé Environnementale

Création d'un conseil Local en Santé environnementale de la ville de Saint-Denis

À l'heure où les greffes d'organes se multiplient, où des caméras miniatures assistent le chirurgien et l'imagerie médicale révèle aujourd'hui ce qui hier était inconnu du corps humain, on pourrait imaginer vivre de mieux en mieux.

Tout le génie de l'Homme se déploie pour vaincre les maladies et grâce à l'amélioration des conditions de vie, aux avancées de la médecine et de la recherche, l'espérance de vie n'a cessé d'augmenter.

Si le système de soins français est performant, on assiste cependant à une épidémie croissante de maladies chroniques.

La quasi-disparition des maladies infectieuses a laissé la place à ces maladies contemporaines, en lien avec nos modes de vie.

Ces atteintes qu'on peut atténuer, stabiliser voire soigner, mais qu'on ne sait pas guérir : diabète, obésité, hypertension artérielle, asthme, insuffisance respiratoire, cancers, troubles du comportement (autisme et hyperactivité) maladie de Parkinson ou d'Alzheimer...nous interrogent.

Ces maladies nous imposent de changer notre politique de santé car elles forcent des millions de personnes à supporter des soins toute leur vie, elles désespèrent des soignants impuissants et mettent en danger notre système de santé. 20 millions de Français sont actuellement concernés, 2/3 des dépenses de l'Assurance Maladie y sont consacrées et les maladies chroniques touchent des populations de plus en plus jeunes.

Cette transition épidémiologique, des maladies infectieuses aux maladies chroniques et son évolution galopante interpellent notre modèle de santé.

L'enjeu est simple : s'il est important de soigner les gens le mieux possible, il devrait être tout aussi important de faire en sorte qu'ils soient le moins malades possible.

Faute de l'avoir compris, notre système de santé est en train d'imploser.

L'évolution des connaissances scientifiques met en évidence le rôle déterminant des stress environnementaux (chimiques, nutritionnels et même psychologiques) subis pendant la grossesse et la petite enfance dans la survenue de ces maladies chroniques chez l'enfant, chez l'adulte et voire aussi chez leurs descendants.

C'est tout l'enjeu des perturbateurs endocriniens et plus largement de l'origine développementale de la santé et de la maladie. Cette priorité indispensable sur la

protection de la période de la grossesse et de la petite enfance est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme la priorité aux « 1000 jours »

Prévenir plutôt que guérir doit s'imposer comme le nouveau paradigme d'une politique de santé.

Si l'accès aux soins reste, malgré ses limites, relativement égalitaire grâce à notre système de solidarité, les conditions et mode de vie des habitants sont déterminants pour le « maintien en bonne santé ». La santé ne peut pas être qu'un problème médical.

Sans la prise en compte des facteurs sociaux et environnementaux notre système de santé est condamné à devoir soigner.

Faute d'actions publiques préventives, correctrices, portant sur les milieux de vie, là où naissent les plus grandes inégalités sociales de santé, nous ne pourrons contenir cette épidémie d'affections chroniques.

Les politiques de prévention sont le plus souvent centrées sur le changement des comportements individuels sans tenir compte de la « fabrique sociale » de ces comportements.

Si la prévention individuelle est évidemment indispensable, la « Santé environnementale » développe des politiques de prévention collective.

La santé environnementale questionne et entend agir sur l'environnement de tous : l'aménagement urbain, l'espace public, les matériaux de construction, l'habitat, les produits du quotidien issus de l'industrie de la chimie, de l'agroalimentaire ou de la pharmacie. Elle ne se limite pas à l'édiction de normes de pollution, mais elle implique de donner à chacun les outils pour construire sa santé en construisant son environnement.

Toutes ces questions nous ont amenés à vouloir prolonger et amplifier les politiques publiques pour l'amélioration des conditions de vie des dionysiens, à modifier favorablement leur environnement, à permettre leur « bien-être ».

Parce que Saint Denis est une ville jeune et populaire,
Parce que sa population socialement défavorisée va former les adultes de demain,
Parce que les dionysiens souhaitent pouvoir agir sur leur devenir et celui de leurs enfants,
Nous exprimons notre volonté de créer avec les habitants, les associations, les services municipaux et territoriaux, les professionnels de santé, l'Agence régionale de santé, un Conseil Local en Santé Environnementale.

Elisabeth BELIN, Maire adjointe santé- vie des quartiers

Michel RIBAY, Maire adjoint climat-air-énergie

Jaklin PAVILLA, Maire adjointe solidarités- développement social

Cécile RANGUIN, Maire adjointe écologie-Agenda 21- agriculture urbaine- mobilités douces- résorption des fractures urbaines et des pollutions

Saint-Denis, un territoire emblématique des mutations contemporaines

Saint-Denis est particulièrement concernée par les pollutions du fait de son histoire. Le développement industriel de la ville remonte au XIXe siècle, les ouvriers non qualifiés sont logés dans des lotissements de mauvaise qualité.

À partir des années 1950, l'automobile change profondément la morphologie des villes et la vie quotidienne de leurs habitants. La construction de l'autoroute A1, à Saint-Denis, fracture la ville et défigure le paysage urbain.

Saint-Denis est alors une grande ville industrielle, ouvrière doublée d'une forte attractivité commerciale. On y réside au nord du canal et on y travaille au sud.

Ville d'immigration, des bidonvilles perdurent dans son centre-ville et à sa périphérie jusque dans les années 70.

Dans les années 1980, la crise économique entraîne la déstructuration des filières industrielles et la fermeture ou délocalisation d'entreprises installées sur le territoire.

La Plaine Saint-Denis, plus grande friche industrielle d'Europe, est appelée à muter et avec l'attribution du stade de France, elle devient un territoire particulièrement attractif pour le secteur tertiaire, et les programmes d'habitat s'y développent dans la durée.

Ainsi, héritage de son histoire, le territoire de Saint-Denis est fortement impacté par diverses nuisances et pollutions environnementales, qui portent préjudice à la santé et au bien-être des dionysiens (nuisances sonores et pollutions atmosphériques des infrastructures autoroutières, l'autoroute A 86, nouvelle fracture urbaine, y contribue ; pollutions industrielles des sols...).

Ces nuisances se cumulent souvent avec d'autres facteurs : l'habitat dégradé et la précarité d'une partie de la population contribuent à une forte prévalence et à la persistance des pathologies liées à l'insalubrité, à la sur-occupation, à la précarité énergétique et à la pollution de l'air intérieur.

De plus, le manque d'espaces sportifs, les carences en espaces verts, les coupures urbaines ou la faiblesse des ressources financières rendent plus difficile la pratique d'une activité physique.

A cela s'ajoutent les désordres multiples que connaît l'espace public qui sont aussi source de stress. Les violences, les dégradations, les incivilités par leur caractère récurrent ont un impact certain sur la santé, le bien être psychique et peuvent conduire les personnes les plus fragiles à l'isolement et au repli sur soi.

Quelles politiques de santé menées sur le territoire ?

Les questions de santé et d'environnement sont depuis longtemps prises en compte par la ville.

Saint-Denis s'est engagée de longue date sur les questions de santé, et ce bien au-delà des compétences réglementaires des communes en développant une offre de

soins conséquente au travers de 4 centres municipaux de santé. Elle agit fortement dans le champ de la prévention avec une circonscription municipale de 6 Protections Maternelle et Infantile (PMI) conventionnée avec le Conseil Général, et 4 centres de planification familiale.

La ville et l'ARS signent en 2011 un premier Contrat Local de Santé (CLS), renouvelé en 2015, afin de prendre en compte les problématiques majeures de santé sur le territoire, associant de nombreux partenaires (Centre hospitalier Delafontaine, professionnels libéraux, association ACSBE et associations d'usagers). Ainsi un axe « santé environnementale » est créé dans ce CLS dès 2011.

Enfin, un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) voit le jour sur Saint-Denis en 2013. Des actions de santé environnementale sont mises en œuvre quotidiennement dans le cadre du service communal d'hygiène mais plus largement par la lutte contre l'habitat insalubre et en particulier dans le cadre de la mission saturnisme.

Les actions concernant l'environnement structurent aussi les politiques publiques.

Avec le Plan environnement collectivité mis en place dès 2003, la ville s'engage à réduire l'impact environnemental de ses activités et de son fonctionnement. Cette démarche pionnière certifiée ISO 14 001 permet un changement en profondeur des modes de faire dans une logique d'amélioration continue. Les principes d'un développement durable imprègnent progressivement l'ensemble des politiques municipales : adoption d'un Agenda 21 en 2014.

La santé environnementale fait partie intégrante de l'Agenda 21, notamment à travers l'axe « Vers un environnement de qualité, favorable à la santé, au bien-être et à l'autonomie ». Le PDA (Plan Déplacement Administration) de la ville de Saint-Denis en cours d'élaboration et le Plan Climat concourent à cette politique de transition.

On peut y ajouter le travail effectué par le territoire Plaine Commune par l'adoption du Plan local de déplacements, avec son réseau de pistes cyclables et son plan Marche.

À noter que le premier EIS (Evaluation de l'impact en santé) a été rédigé par l'ARS et la Communauté d'agglomération avec la participation d'habitants sur le territoire de Plaine commune, visant à mesurer l'impact des infrastructures de transport sur notre territoire.

Ainsi, le **contrat d'engagement pour la mandature 2014-2020** prévoit la création **d'un Conseil Local en Santé Environnementale (CLSE)**. Ce projet est **intégré dans le Contrat Local de Santé de 2015** et fait l'objet d'une fiche-action.

Quel rôle pour le CLSE ?

- s'appuyer sur des diagnostics précis et les tenir régulièrement à jour
- Contribuer à la construction de **politiques locales** en matière de Santé Environnementale (alerter les décideurs, signaler les problèmes, émettre des recommandations...)
- Evaluer, renforcer, **proposer des actions** en Santé Environnementale
- Exercer une **veille** en Santé Environnementale, émettre des alertes en direction des services compétents et exercer un suivi (champs techniques), et alerter les élus (champs du politique).
- Proposer des démarches de recherche au niveau local
- Favoriser l'acculturation des professionnels de santé et de la population aux problématiques de Santé Environnementale afin de la rendre actrice de sa santé.

Quel fonctionnement pour le CLSE ?

Le CLSE est une structure d'échanges, de veille, d'actions et d'innovation des pratiques dont l'ensemble des propositions sera porté à la connaissance des instances municipales. Les moyens susceptibles d'être déployés font l'objet d'une validation au Conseil Municipal.

La proposition de fonctionnement sera testée la première année et pourra être modifiée en fonction des besoins et des constats.

- Composition

Président : Le Maire, qui pourra déléguer la présidence à un (des) Maire(s) Adjoint(s)

Membres du CLSE : Elus ; services de la Ville de Saint Denis, du territoire Plaine Commune, de l'ARS, de l'ADEME, de l'Etat en fonction des thématiques ; professionnels du territoire ; habitants ; collectifs d'habitants ; associations ; experts sur la thématique (...).

- Instances

Le forum de lancement du CLSE est ouvert à tous. Il permet de lancer la démarche et d'échanger autour des axes de travail en santé environnementale avec tous les participants (voir note « axe de travail et thématiques »). Les participants partagent leurs remarques sur l'organisation générale du CLSE, sur les axes de travail et thématiques proposées en faisant part de leurs propositions.

Le Conseil Restreint est **décisionnaire**. Il est composé d'élus et des membres volontaires de groupes de travail (services, associations, habitants...). Il se réunira sous le pilotage opérationnel de la Direction de la Santé pour valider et prioriser les propositions. Il aura aussi en charge l'organisation pratique du fonctionnement du CLSE : organisation des groupes de travail, suivi des dossiers, recensement des difficultés rencontrées, restitution du bilan des actions menées en assemblée plénière, recommandation au Conseil Municipal...).

Les groupes de travail thématiques. Déterminés par le conseil restreint, ils travailleront collectivement aux modalités *et à la mise en œuvre des actions*. Chaque groupe de travail désignera un pilote qui déterminera l'organisation et la fréquence des séances. Il devra faire état des avancées du groupe au conseil restreint. La composition des groupes de travail variera en fonction des actions considérées afin de

bénéficier du regard et des compétences complémentaires de professionnels et d'habitants.

L'Assemblée Plénière est consultative. Elle se réunit tous les ans. Elle reçoit le bilan annuel du CLSE réalisé par les groupes de travail et le Conseil Restreint, et propose des thématiques de travail. Elle est **ouverte à tous** et permettra de **mettre en débat le bilan du CLSE de l'année écoulée** (groupes de travail, recommandations émises, résultats...) et **proposer les thématiques de travail à venir.**

Un **regroupement de thématiques** est proposé dans un premier temps mais pourra évoluer en fonction de l'avancée des travaux.

Quatre grands axes ont été mis en avant

– **Pour un urbanisme favorable à la santé**

- Aménager une ville respectueuse de la santé et du bien-être des habitants en s'appuyant sur le référentiel d'aménagement soutenable de Plaine Commune (espaces verts, réduire les effets de la pollution atmosphérique, mobilités douces, transports collectifs, zones calmes...)
- Faire participer le CLSE aux projets d'aménagement
- Contribuer à la prise en compte de la santé par les professionnels de l'aménagement, au besoin proposer des formations

- Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques (îlot de chaleur urbain...)
- Promouvoir un espace public favorable à la santé en intégrant les éléments défavorables au bien être et générateurs de stress (incivilités, violences, saleté, présence de rats...)

– **La santé dans l'habitat et le bâti**

- Améliorer la qualité de l'air intérieur, réduire l'exposition aux substances chimiques toxiques telles que les perturbateurs endocriniens, Composés Mutagènes Reprotoxiques...
- Lutter contre la Précarité énergétique
- Lutter contre le Saturnisme, supprimer l'exposition à l'amiante
- Garantir la qualité de l'eau...

– **Une alimentation saine et respectueuse de l'environnement**

- Favoriser l'agriculture urbaine (jardins partagés, cultures urbaines...)
- Réduire l'utilisation des pesticides sur le territoire
- Favoriser une alimentation saine et durable (circuit-court, label biologique, de qualité...), sensibiliser et lutter contre la présence de substances chimiques (additifs, pesticides, PE...)

– **Pollutions et nuisances**

- Réduire l'exposition au bruit
- Améliorer la qualité de l'air extérieur (notamment en lien avec les fractures autoroutières)
- Réduire les expositions liées à la pollution des sols (établissements sensibles recevant du public, agriculture urbaine...)
- Assurer un contrôle et un suivi des technologies émettant des champs électromagnétiques (téléphonie mobile, antennes relais, compteurs dit communicants...)

- Réduire l'exposition aux substances chimiques toxiques
- Prévenir les risques biologiques liés aux dérèglements climatiques (moustiques, plantes allergisantes, chenilles processionnaires...) des lieux sur la ville de Saint-Denis

Processus de travail préalable à la mise en œuvre du CLSE

- Réalisation d'un diagnostic pour identifier les problématiques : Compilation des données locales existantes en santé environnementale confrontée aux ressentis des habitants (enquête de quartier) réalisé par un stagiaire.
- 7 réunions du comité de pilotage (COPIL) pour la préfiguration du CLSE ont eu lieu depuis le 13 juillet 2015
- Définition du périmètre, des thématiques de santé environnementale et objectifs du CLSE
- Suite à l'AMI de l'ARS et de l'ADEME, travail avec l'Institut Renaudot pour la mobilisation des habitants de l'AMI et constitution de « groupe ressource » composé d'acteurs du territoire (habitants, associations et services municipaux)
- coopération avec le Réseau Environnement Santé

La journée de lancement du CLSE est prévue en mars 2018.